

## **TFO N'A PAS DIT SON DERNIER MOT**

TFO a peut-être perdu la bataille du Québec devant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), mais le dossier est « loin d'être mort ».

La direction de la télévision franco-ontarienne évalue toujours toutes ses options, mais n'a pas encore décidé si elle en appellerait de la décision du Conseil, qui a refusé sa demande visant à obliger les câblodistributeurs à distribuer son signal sur un volet facultatif, moyennant le paiement d'une redevance.

« Le dossier n'est certainement pas clos, mais la décision d'aller en appel n'est pas prise. Si nous allons en appel, c'est pour gagner » indique Richard Gauthier, directeur de la planification stratégique et des relations communautaires.

TFO « dialogue » présentement avec les organismes francophones qui ont ouvertement appuyé sa demande, question de déterminer la marche à suivre. Le ministère du Patrimoine canadien a également communiqué avec la direction de TFO dans les jours qui ont suivi la décision du CRTC, pour exprimer sa déception. La ministre Sheila Copps a déjà indiqué de son côté que son ministère étudierait tous les moyens légaux à sa disposition.

Toute la publicité gratuite entourant la tentative de TFO au Québec de percer le marché québécois a quand même eu du bon. Depuis janvier, au moins quatre petits câblodistributeurs québécois ont manifesté leur intention de distribuer le signal : « Les petits acceptent très bien de nous diffuser » constate M. Gauthier, qui rappelle que plusieurs milliers de Québécois captent déjà TFO par l'entremise de petites entreprises de distribution.

Le principal câblodistributeur, Vidéotron, s'est déjà dit prêt à distribuer le signal, mais sans contrainte et gratuitement.

**Tiré de  
l'Association de la presse francophone  
Mars 2000**